

+



DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2019

Le débat d'orientation budgétaire :

Pour les communes de 3 500 habitants et plus (L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)), dans les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (article L 5211-36) et dans les départements (L 3312-1), l'examen du budget de ces collectivités doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire (DOB), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles mesures imposent au président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur sa structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants (alinéa 3 de l'article L 2312-1), les établissements publics de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (alinéa 2 de l'article L 5211-36) et les départements (alinéa 1 de l'article L 3312-1), ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Le vote du budget primitif 2019 est fixé au 17 décembre 2018.

Sommaire

1. Contexte général de l'année 2018.....	4
2. Le Projet de Loi de Finances 2018 (PLF 2018).....	5
3. Situation et orientations budgétaires de la collectivité.....	6
A. Préambule.....	6
B. Fonctionnement.....	6
Recettes de fonctionnement.....	6
Produits des services.....	6
Fiscalité.....	7
Taxe d'habitation	7
Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) :.....	7
Taxe sur le Foncier Non Bâti :.....	7
Synthèse.....	7
Liens financiers entre la commune et Mauges Communauté : attribution de compensation	8
Dotations subventions et participations.....	8
Dotations de l'état (DGF, DSU...).....	8
Impact financier « commune nouvelle ».....	9
Participations des organismes aux services (CAF...).....	9
Dépenses de fonctionnement.....	10
Dépenses de personnel.....	10
C. Etat de la dette.....	11
D. Capacité d'Autofinancement.....	12
E. Investissement.....	13
4. Les budgets annexes.....	13
A. Budget Pôle Santé.....	13
B. Budget lotissements.....	14
C. Budget assainissement collectif.....	14
D. Budget SPANC.....	14
5. Complément du rapport sur les emplois et l'effectif.....	15
Emplois permanents.....	15
Evolution de l'âge dans les effectifs.....	16
La gestion du personnel temporaire.....	17
Evolution de l'âge dans les effectifs.....	18
La formation professionnelle.....	18
Les évolutions de carrières.....	19
L'absentéisme.....	19

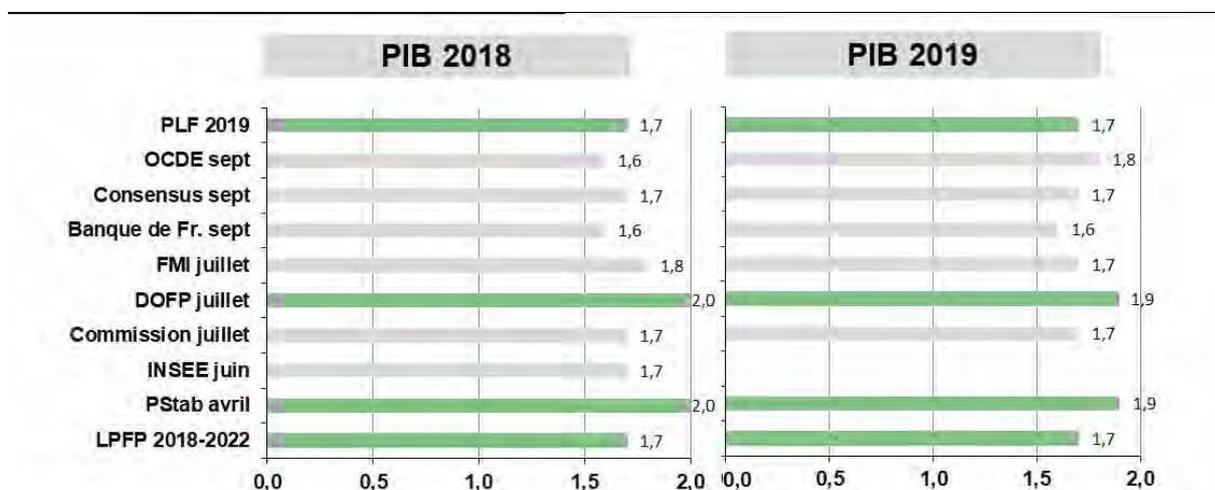
1. Contexte général de l'année 2018

La croissance resterait soutenue en 2018 et 2019, à 1,7 %

La reprise à l'oeuvre depuis 2017 se confirme en 2018 malgré une légère inflexion, reflet d'un environnement international un peu moins porteur. En effet, la poursuite de la reprise en zone euro et la croissance de la demande mondiale continueraient de soutenir l'activité française mais à un rythme un peu moindre que celui de l'an dernier. Le commerce extérieur contribuerait de nouveau positivement à la croissance en 2018 et 2019 comme en 2017, après cinq ans où il l'avait pénalisée. Le pouvoir d'achat des ménages serait bien orienté, soutenu par l'évolution favorable du marché du travail et par les mesures prises par le Gouvernement, mais modéré par une inflation en hausse. En effet, après s'être redressée à 1,0 % en 2017, l'inflation y compris tabacs atteindrait 1,8 % en 2018 sous l'effet notamment de la hausse des cours du pétrole puis baisserait à 1,4 % en 2019, les prix du pétrole alimentant moins l'inflation. L'investissement des entreprises demeurerait dynamique avec des perspectives d'activité nationales et internationales bien orientées et dans un contexte financier toujours favorable.

Ce scénario de croissance est proche des dernières anticipations des autres prévisionnistes

L'OCDE prévoit une croissance de 1,6 % en 2018 puis 1,8 % en 2019 dans son « Interim Outlook » de septembre. Le consensus des économistes de marché de septembre s'est établi à 1,7 % en 2018 comme en 2019. La Banque de France estime la croissance à 1,6 % en 2018 et en 2019. La Commission européenne dans sa prévision publiée en juillet 2018 prévoit une croissance de 1,7 % les deux années. Le FMI anticipe une croissance de 1,8 % en 2018 puis 1,7 % en 2019 dans le Rapport Article IV France publié le 26 juillet



2. Le Projet de Loi de Finances 2018 (PLF 2018)

Le projet de loi de finances pour 2019 présenté le 24 septembre ne comprend pas de nouveauté majeure en matière de finances et de fiscalité locales. La grande réforme des finances locales se jouera début 2019 dans un projet de loi spécifique. Stabilité des dotations, réforme de la dotation d'intercommunalité, réforme de la fiscalité sur les locaux industriels, fiscalité écologique... Plusieurs dispositions sont toutefois à retenir, tout comme les priorités et les choix qui structurent ce deuxième projet de budget du quinquennat.

Ce PLF 2019 se traduira ainsi par un allègement d'impôts de 6 milliards d'euros pour les ménages, malgré des hausses de taxes sur les carburants et le tabac, évaluées au total à 2,3 milliards d'euros. Ce geste fiscal, repose principalement sur une nouvelle baisse de la taxe d'habitation pour 80% d'entre eux et la suppression des cotisations sur les heures supplémentaires.

S'agissant des collectivités locales, la dépense de l'Etat ne progressera que de + 0,8% hors inflation alors que la cible d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités est, en vertu de la loi de programmation des finances publiques, de + 1,2%. Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales seront stables et même en très légère hausse par rapport à la précédente loi de finances (+ 100 millions d'euros) et s'élèveront à 48,2 milliards. La dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des départements restera stable en 2019, à hauteur de 26,9 milliards. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal (180 millions d'euros) en faveur des collectivités les plus fragiles ainsi que d'une hausse de la DSU et de la DSR.

Stabilité, également, pour les dotations de soutien à l'investissement : 2,1 milliards, dont 1,8 milliard pour le bloc communal et 300 millions pour les départements (hors FCTVA). Plus précisément, on comptera comme cette année 1 milliard pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), 570 millions pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et 150 millions pour la dotation politique de la ville (DPV).

Il n'y aura que peu de nouveautés en matière de fiscalité locale. La deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation, pour un montant de 3,8 milliards (après 3,2 milliards en 2018) est bien inscrite dans le texte, sous forme de dégrèvement. Le ministre de l'Action et des Comptes publics a confirmé au passage que la troisième tranche interviendra dans le prochain PLF (pour 2020) et que l'idée est toujours bien de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires. Il a aussi confirmé que la question de la compensation des collectivités pour "les 20% qui restent" sera abordée dans un projet de loi spécifique sur les finances locales". Ce projet sera porté avec Olivier Dussopt sans doute au premier trimestre 2019 et concernera également des travaux sur cette compensation qui conduiront à réfléchir aux finances locales en général.

3. Situation et orientations budgétaires de la collectivité

A. Préambule

Le rapport d'orientation budgétaire s'inscrit dans une analyse pluriannuelle des recettes et dépenses communales tant sur le plan du fonctionnement que de l'investissement. Un premier travail, dénommé « feuille de route » a été approuvé lors du conseil municipal du 3 juillet 2017, document dont l'objectif était de présenter une estimation prévisionnelle des capacités nettes d'autofinancement et des projets d'investissements.

Le 28 juin dernier, ce travail a été complété d'une lettre de cadrage du maire à destination des élus et des chefs de service. En exergue, cette lettre (voir extraits ci-dessous) définit les objectifs vers lesquels les services doivent tendre.

« Le maintien de notre niveau d'autofinancement brut (2,2 M€) est un pré-requis indispensable pour garantir la réalisation des investissements sur lesquels nous nous sommes engagés dans le cadre de notre feuille de route politique. Il permet également de conserver de la latitude pour les projets de la prochaine mandature.

*Dans ce contexte, et compte tenu de notre engagement politique en matière de convergence des taux d'imposition jusqu'à 2020, et de l'absence d'une forte dynamique des bases sur notre territoire, la rationalisation de certaines dépenses de fonctionnement identifiées comme compressibles apparaît comme le seul levier pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2019 et préserver l'avenir. **Chaque binôme élus /services devra donc opérer une économie de 10 % par rapport aux réalisations 2017 sur les charges de fonctionnement hors personnels et subventions (charges à caractère général – chapitre 011) pour atteindre collectivement cet objectif.** »*

B. Fonctionnement

○ Recettes de fonctionnement

- *Produits des services*

- Suite à la lettre de cadrage, chaque service a recherché les pistes de diminution de charges et les leviers potentiels de recettes. Dans ce contexte, certains services envisagent une hausse des tarifs pratiqués sur une base supérieure à l'évolution de l'indice des prix à la consommation en prenant en compte toutefois d'autres éléments tels que l'évolution historique de ces tarifs ou la comparaison avec les tarifs pratiqués dans des communes voisines.
- Par ailleurs, l'activité de certains services est en progression du fait de la reprise des services à la population par la commune. Ceci génère des produits en hausse.

- *Fiscalité*

Pour rappel, le conseil municipal a pris plusieurs décisions sur la fiscalité directe locale :

Taxe d'habitation

- Intégration fiscale sur 5 ans (2016-2020)
- Pas d'abattements facultatifs supplémentaires
- Assujettissement des logements vacants à la TH

Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) :

- Intégration fiscale sur 5 ans (2016 -2020)

Taxe sur le Foncier Non Bâti :

- Intégration fiscale sur 5 ans (2016-2020)
- Dégrèvement des jeunes agriculteurs sur 5 ans

Synthèse

En 2018, l'application de cette nouvelle politique de mise en place des taux a donné les résultats suivants :

	Produit attendu 2018	Produit définitif 2018	Ecart produit perçu sur produit attendu 2018	Revalorisation base ESTIMEE 2019	Projection 2019
TH	2 947 831	Non Connu	Non Connu	1,01	2 977 309
TFB	2 003 603	Non Connu	Non Connu	1,01	2 023 639
TFNB	468 619	Non Connu	Non Connu	1,01	473 305
TOTAL	5 420 053	Non Connu	Non Connu		5 474 253

La proposition d'orientation est de ne pas augmenter la recette fiscale à base constante, c'est-à-dire hors augmentation nominale des bases (variation annuelle fixée par décret (**estimation** de **1.%** pour 2019) et hors augmentation physique des bases (variation du parc immobilier taxable).

Pour ce qui concerne la taxe d'habitation, en 2019, la deuxième phase de dégrèvement (35%) de TH est appliquée sur les résidences principales. L'hypothèse retenue dans le tableau ci-dessus repose sur la compensation intégrale de la TH antérieure.

NB : la TH sur les résidences secondaires (environ 1 % des foyers) et logements vacants (environ 40 000 €) ne bénéficie pas de dégrèvement.

Liens financiers entre la commune et Mauges Communauté : attribution de compensation

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), dotés d'une fiscalité professionnelle unique, reversent à leurs communes membres les produits attachés à cette fiscalité. Ces reversements constituent une attribution de compensation destinée à neutraliser les effets budgétaires du transfert de leurs ressources par les communes. Le montant de l'attribution de compensation est ainsi minoré des charges qui correspondent au financement des compétences transférées à l'EPCI. Ces charges, pour Montrevault-sur-Èvre, sont les suivantes :

- Compétences transférées de l'ancien syndicat mixte de Pays
- Tourisme
- Contributions pour le Numérique
- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- Contributions au SDIS
- Gestion des terrains d'accueil des gens du voyage
- Culture : Scènes de Pays
- Entretien des zones d'activités économiques

La Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLETC) s'est réunie le 2 mai 2018 et son rapport sur le montant des Attributions de Compensation (AC) définitives des 6 communes constituant l'EPCI a été approuvé.

Pour Montrevault sur Evre, le montant attribué s'élève à la somme de 762 921 €.

- Dotations subventions et participations

Dotations de l'état (DGF, DSU...)

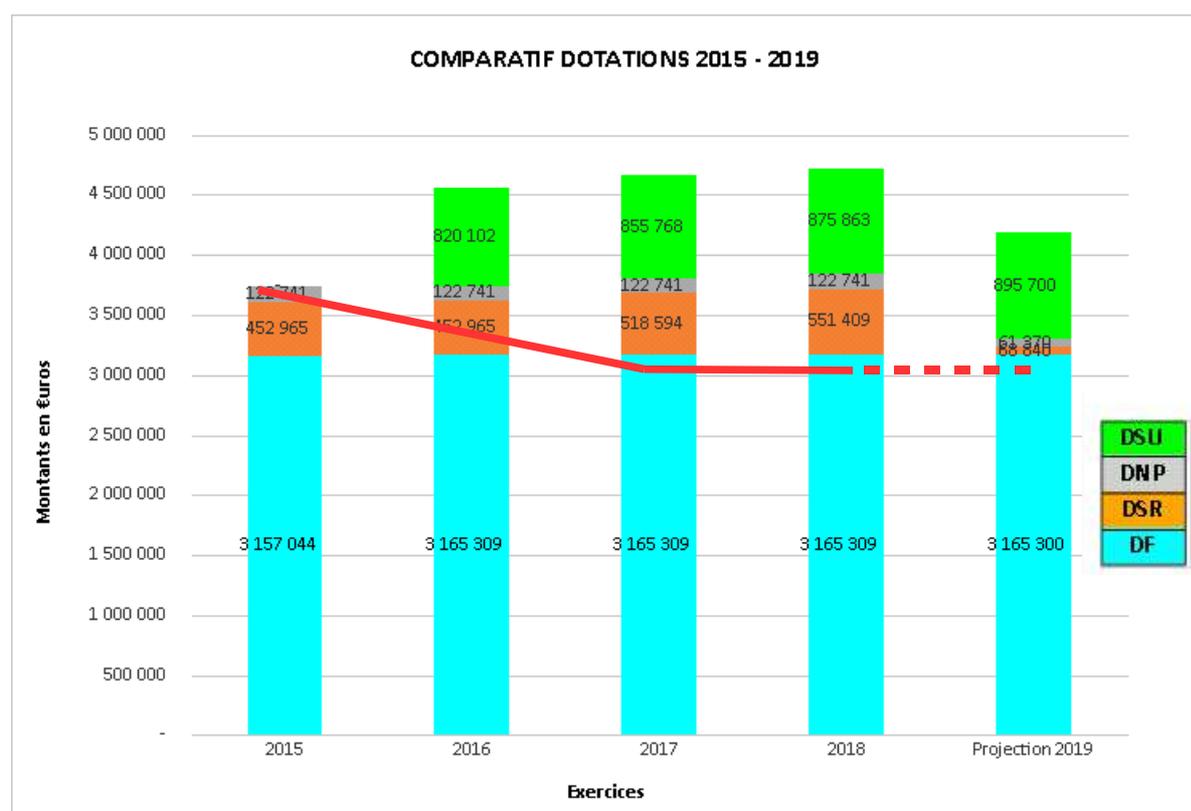
Le passage en commune nouvelle, en 2016, a garanti au territoire le maintien de sa Dotation Forfaitaire (DF), de sa Dotation Nationale de Péréquation (DNP) et de sa Dotation de Solidarité Rurale (DSR) jusqu'en 2018. De plus, avec ses 16 000 habitants, la collectivité est devenue éligible au dispositif de péréquation verticale de Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). L'année 2019 va marquer la fin de l'engagement « commune nouvelle » et va se traduire par les évolutions prévisionnelles suivantes :

- disparition d'une majeure partie de la DSR pour 482 600 €,
- non éligibilité à la DNP. Ceci se traduit par une sortie du mécanisme sur 2 ans, soit une baisse de 61 370 €.

Globalement, les diminutions de dotations représentent une valeur de **525 000 €**.

Impact financier « commune nouvelle »

Le graphique ci-après présente l'évolution de 2015 à 2019 des dotations cumulées de Montrevault sur Evre (DF, DSR, DNP, DSU) ainsi que la projection des dotations annuelles des 12 anciennes collectivités sur la même période (courbe rouge).



- Pour 2019, le niveau de dotation globale estimé est de 4 191 000 €. Sur la courbe rouge, le niveau de dotation des 12 « anciennes collectivités » se situe à 3 100 000 €, soit un **écart supérieur de 1 091 000 €**,
- Cumulativement, de 2016 à 2018, le différentiel est de l'ordre de **4 300 000 €**.

Participations des organismes aux services (CAF..)

- Progression des participations des organismes sociaux suite à la reprise de nouveaux services des Affaires Scolaires Enfance Jeunesse (ASEJ),
- Baisse des participations de l'État sur les services des Temps d'Accueil Péri éducatifs (TAP) suite à l'arrêt du service, de l'ordre de 135 K€.

○ Dépenses de fonctionnement

Pour 2019, il est proposé les orientations suivantes :

DEPENSES	HYPOTHESES D'EVOLUTION
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRALE	Le travail de préparation budgétaire mené par les services aboutit à la proposition suivante : <ul style="list-style-type: none">- batiments : économie estimée à 31 000 €,- voirie : économie estimée à 60 000 €,- ASEJ : économie estimée à 46 000 €,- tourisme : économie estimée à 8 000 €,- proximité (hors exhumation cimetièrre) : économie estimée à 10 000 €
CHARGES DE PERSONNEL	Pour 2019, une hausse des crédits budgétaires de l'ordre de 0,85 % . (Voir dépenses de personnel ci-dessous)
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	<ul style="list-style-type: none">- Subventions aux OGEC : enveloppe de 795 000 € pour 2018 avec une prévision pour 2019 de l'ordre de 835 000 € sur la base des coûts par élève de connus à ce jour (les coûts réels 2018 seront connus début 2019),- Dépense nouvelle pour 2 nouveaux services : police municipale et technicien informatique en emploi extérieur à la commune. Il est envisagé de gérer ces 2 services en emploi partagé avec une commune voisine.- Une harmonisation du calcul des subventions a été mise en place pour homogénéiser les pratiques sur la commune nouvelle,- Les autres dépenses restent stables,
ATTENUATIONS DE PRODUITS	En 2019, l'enveloppe restera stable.
CHARGES FINANCIERES	155 000 € d'intérêts remboursés en 2018. Pour 2019 le montant des intérêts s'élèvera à 147 000 € (lié au désendettement de la commune). Il y aura nécessité de prévoir une prévision de crédits pour la réalisation éventuelle d'un emprunt en cours d'année.

Dépenses de personnel

La commune de Montrevault-sur-Èvre compte 209 agents pour 166 ETP (équivalent temps plein) au 31 octobre, y compris les agents recrutés sur des postes non permanents.

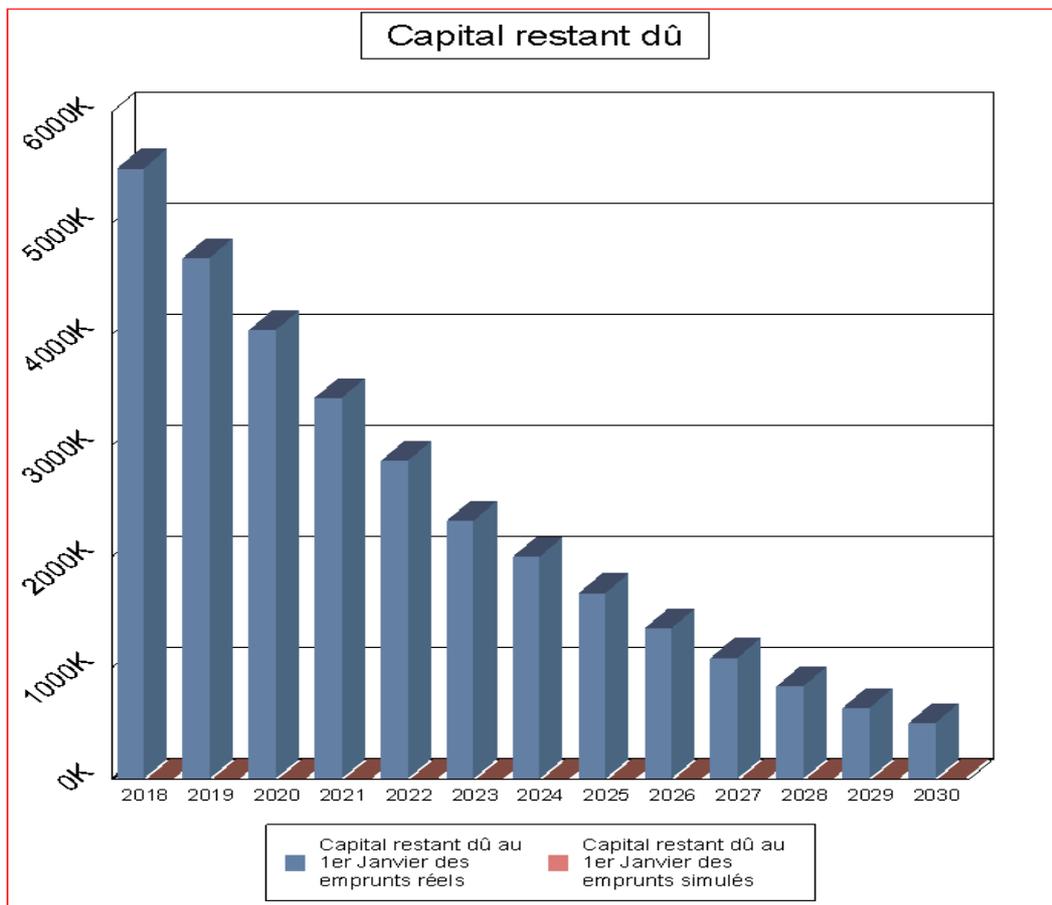
Pour 2019, l'évolution de 0,85 % du chapitre 12 comprend :

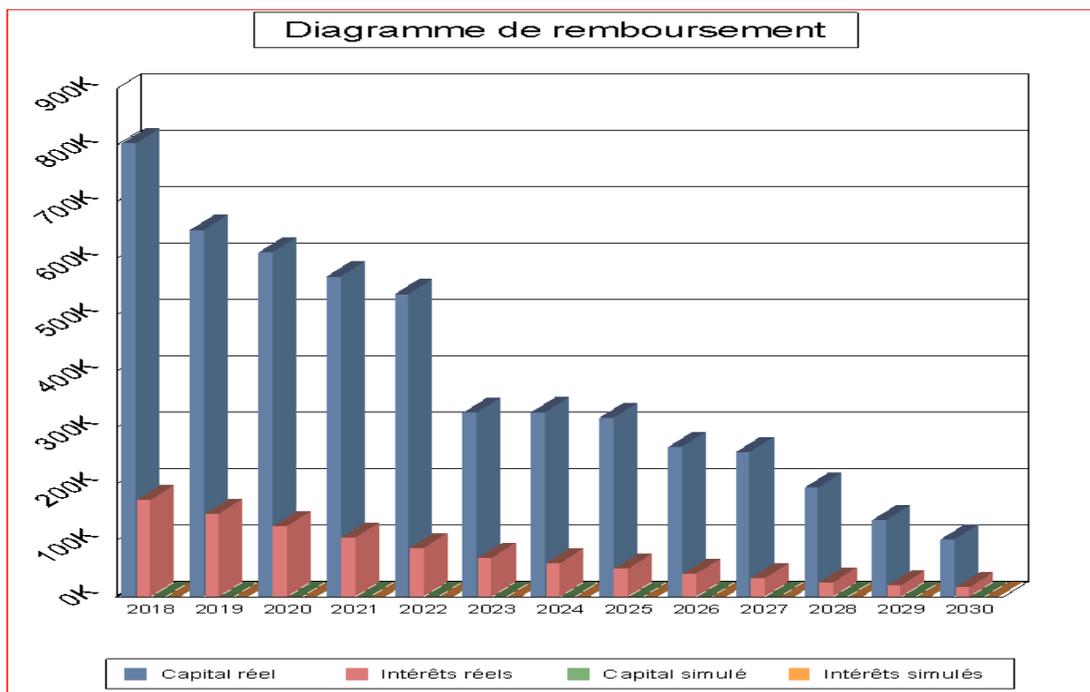
- L'impact des mesures relatives à l'accord sur les Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (PPCR) représente une évolution de 1,1 %, soit environ 70 000 €,
- Les modifications des changements de grades et échelons des agents (Glissement – Vieillesse – Technicité) estimé à 50 000 €, soit 0.8 %,
- Mise en place du Régime Indemnitare des Fonctions Sujétions Expertises Engagement Professionnel (RIFSEEP) estimé à 100 000 €,
- Provision pour remplacements et imprévus : 100 000 €,
- Provision estimative de hausse de charge patronale (décision non connue à ce jour) estimée à 1,5 %, soit 92 000 €,
- Arrêt des TAP : estimé à 200 000 €,
- La valeur annuelle du point d'indice ne devrait pas évoluer en 2019.

C. Etat de la dette

La dette globale de la collectivité au 31/12/2018 est de 5 720 K€ (hors assainissement), dont 4 630 K€ pour le budget principal. En 2018, la capacité de désendettement de la collectivité est inférieure à 2 ans, bien en-dessous du seuil de prudence qui est de 7 ans.

La courbe actuelle du désendettement (remboursement des annuités d'emprunts) est une courbe descendante régulière en escalier d'année en année ne présentant pas de palier important.





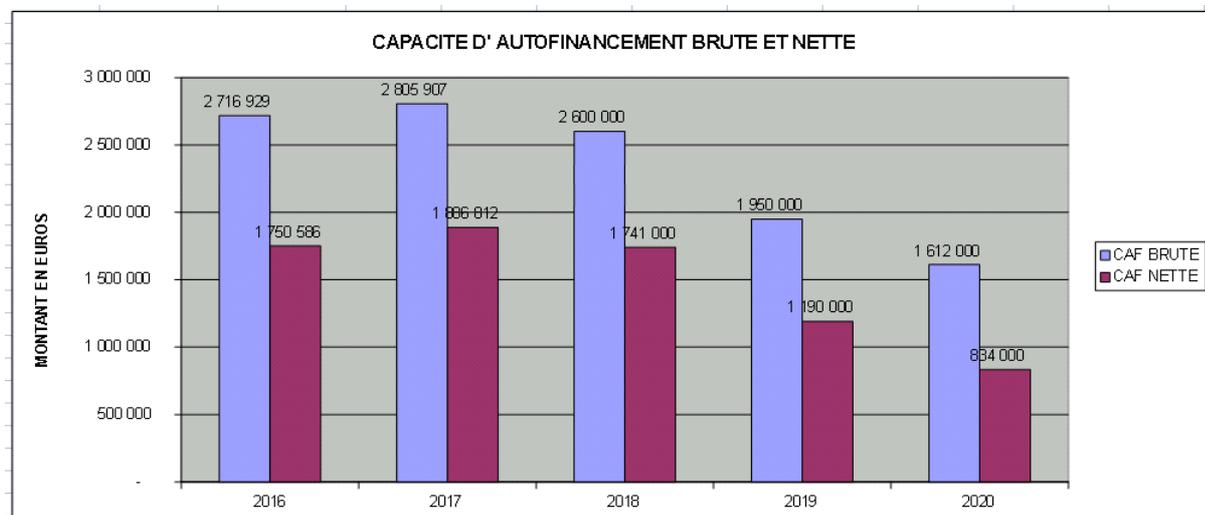
Pour rappel, la politique financière initiale visait à fixer un montant annuel d'annuité maximum à 1 300 000 € (capital et intérêts) stable d'année en année ce qui nous permettait de prévoir annuellement un emprunt de 1 000 000 € pour parvenir à cette stabilité de remboursement. Selon l'évolution de la capacité d'autofinancement de la commune, ce montant d'annuité plafond pourrait être revu à la baisse.

Deux intérêts à cette politique : lisser le montant de l'emprunt appelé annuellement permettant de définir une politique d'investissement pluriannuelle.

Il est à noter qu'aucun emprunt n'a été réalisé depuis 2016, ce qui va permettre d'aller au-delà de cette limite d'1 000 000 € pour les exercices suivants tout en respectant la limite maximum d'annuité.

D. Capacité d'Autofinancement

L'exercice 2018 n'étant pas terminé, le tableau ci-dessous est repris à l'identique du ROB de début 2018.



E. Investissement

Le règlement financier de Montrevault Sur Evre voté le 25 juin 2018, a rappelé que la politique d'investissements annuels s'inscrivait dans le cadre d'une gestion pluri-annuelle (Plan Pluriannuel d'Investissements -PPI- et Plan Pluriannuel de Renouvellement -PPR).

Pour la période 2019-2022, le PPI comprenant les projets décrits dans la feuille de route (projets stratégiques et projets des communes historiques s'inscrivant dans les axes politiques retenus par les élus de Montrevault sur Evre) s'élève à la somme globale de 16 000 K€. Pour l'année 2019, le montant s'élève à 4 306 K€.

Axes politiques	2019
AXE 1 – Requalifier les centres bourgs	1 873
AXE 2 – Faciliter les mobilités sur le territoire	40
AXE 3 – Aménager des aires de loisirs	313
AXE 4 – Maintenir une offre commerciale de proximité	201
AXE 5 – Améliorer l'offre culturelle	867
AXE 6 – Conforter l'offre sportive	118
AXE 7 – Renforcer l'attractivité des écoles publiques	392
AXE 8 – Améliorer la relation citoyenne	503
TOTAL	4 306

Le PPR quant à lui, s'élève, toutes commissions confondues, à 1 880 K€ sur la feuille de route et il est à noter qu'il reste des projets budgétés en 2018 qui ne seront pas encore réalisés fin 2018 pour 1 000 K€ environ.

Par ailleurs, il est nécessaire de vérifier d'une part que nos services techniques sont en mesure de porter l'ensemble des projets envisagés et d'autre part que les capacités financières de la commune sont en mesure de les financer.

Au regard de tous ces éléments, il est proposé d'inscrire au budget 2019 les projets du PPI, les « reste à réaliser » de 2018 et de limiter le nombre de projets des commissions pour que le montant global d'investissements soit de 6 000 K€.

Le financement de ces investissements sera assuré par l'inscription d'un emprunt de 1 000 K€, les excédents de fonctionnement et d'investissement reportés, les subventions attendues et le FCTVA.

4. Les budgets annexes

A. Budget Pôle Santé

MONTREVAULT-SUR-ÈVRE - 49 - 282 - MONTREVAULT-SUR-ÈVRE - POLE SANTE			
EXECUTION DU BUDGET 2017		Dépenses	Recettes
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	113 031,51	115 979,24
	Section d'investissement	52 432,00	59 532,05
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)	11 553,69	
RESULTAT CUMULE	TOTAL (réalisations + reports)	177 017,20	175 511,29

Ce budget annexe présente un léger déficit global car l'occupation des trois maisons médicales est actuellement incomplète. La location de la totalité des locaux à l'avenir équilibrera le budget. Les résultats prévisionnels estimatifs de 2018 seront du même ordre et la situation perdurera en 2019.

B. Budget lotissements

Huit lotissements sont actuellement en cours de réalisation et de vente des terrains. Il s'agit de :

Lotissement les Varennes au Puiset-Doré

Lotissement Beau Soleil à St Quentin en Mauves

Lotissement Jardins la Fontaine à St Remy en Mauves

Lotissement les Gourdoires à la Salle et Chapelle Aubry

Lotissement l'Ouche à Chaudron en Mauves

Lotissement la Fontaine à St Pierre Montlimart

Lotissement la Gabardière au Fief-Sauvin

Lotissement Le Belvedere à Montrevault

Opération nouvelle envisagée pour 2019 : poursuite de l'aménagement de la Tranche 2 du Lotissement la Gabardière au Fief-Sauvin, études pour futurs lotissements à La Chaussaire, au Fiolet et Saint-Pierre Montlimart.

C. Budget assainissement collectif

Les tarifs communaux de la redevance assainissement ont été fixés pour 2019 de façon uniforme à 1.55 € HT le m3 consommé. Par ailleurs, la Participation à l' Assainissement Collectif (PAC) a été fixée à 2 000 € à compter du 1^{er} janvier 2019

Le Tarif de facturation des puits a été fixée à 1,55 € HT le Mètre cube pour 2019. Le forfait appliqué sera de 30 M3 par personne vivant au foyer.

L'objectif étant dans un premier temps de maintenir le niveau de recettes après analyse du résultat du diagnostic des systèmes d'assainissement qui détermine de gros travaux à venir. Il est à noter que le résultat sur l'exercice 2018 fera apparaître un déficit de fonctionnement estimé à environ 100 000 € confirmant bien la nécessité d'augmenter la redevance d'assainissement pour atteindre l'équilibre dans les années futures.

La commission environnement proposera des priorités en 2019 en fonction des résultats du diagnostic réalisé et remis à la commission en 2018. Par ailleurs, les 2 projets budgétés en 2018, à savoir à Montrevault, la rue Arthur Gibouin et à Saint-Pierre Montlimart, l'Allée du Bois seront reportés en 2019.

D. Budget SPANC

Ce budget de fonctionnement s'autofinance par l'encaissement des recettes des usagers lors des contrôles effectués.

5. Complément du rapport sur les emplois et l'effectif

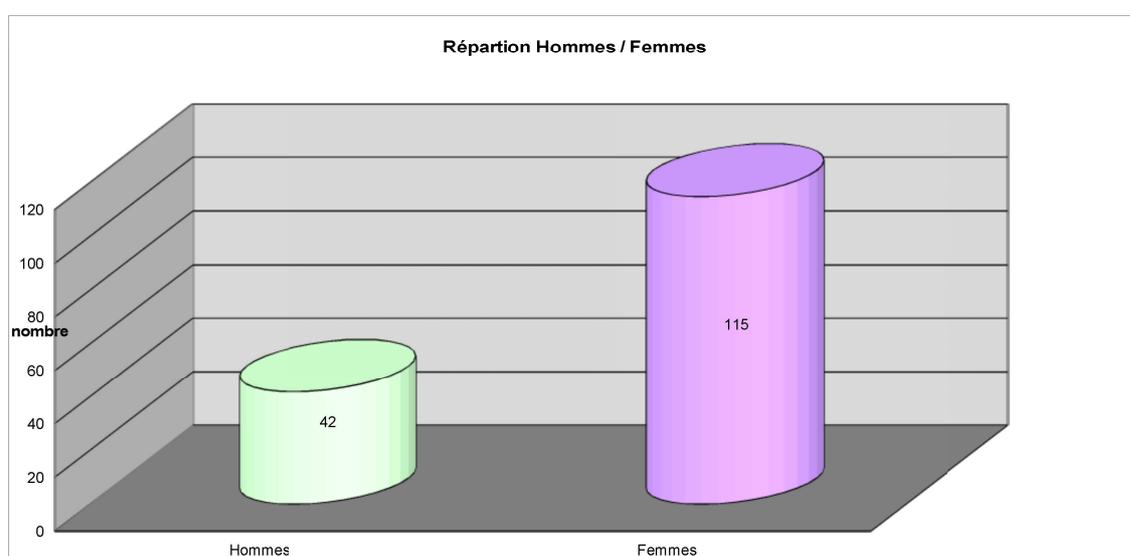
Emplois permanents

L'effectif permanent est constitué des agents recrutés sur des postes dont le caractère est durable. Il comprend les agents titulaires, stagiaires, contractuels.

Au 31 octobre 2018 :

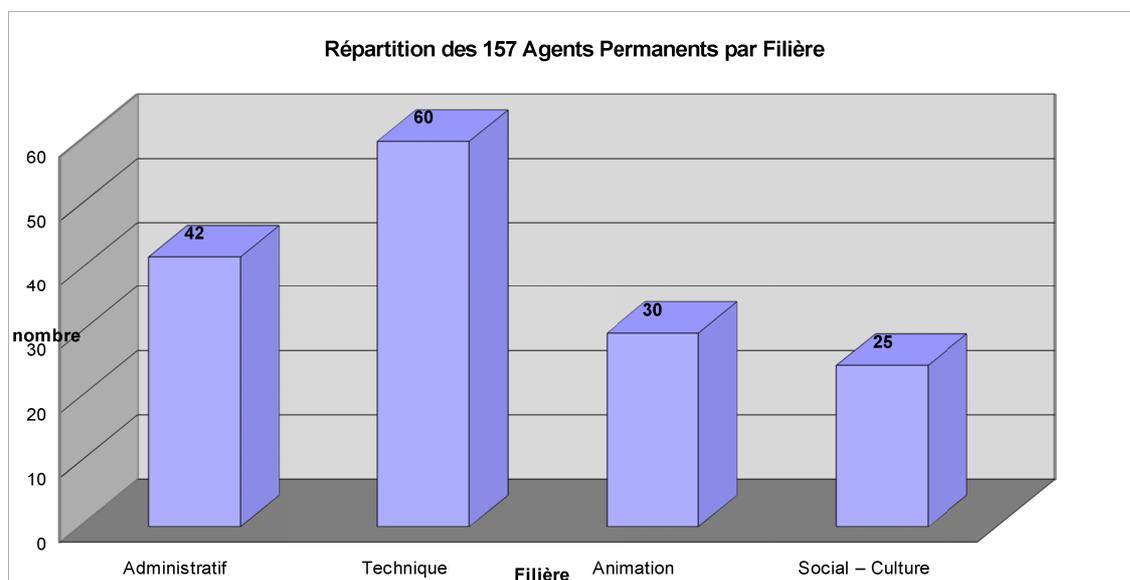
→ 157 agents permanents pour 134 Equivalents Temps Plein

Répartition Hommes/Femmes des agents permanents au 31 octobre 2018



Le personnel de la collectivité est majoritairement féminin. Au 31 octobre 2018, le nombre total d'agents permanents est de 157 et comprend 73,25 % de femmes.

Répartition des agents permanents par filière



Les filières regroupent les agents par secteur d'activité. Quatre filières sont représentées sur la Commune de Montrevault-sur-Èvre.

La filière administrative comprend les agents de direction, du secrétariat général, du pôle ressources (achats – finances – ressources humaines) et du service de proximité.

La filière technique comprend les agents des services espaces verts, environnement, voirie et bâtiments ainsi que les agents d'entretien des bâtiments communaux.

La filière Animation :

Scolaire : Accueil Périscolaire – Pause Méridienne, Restauration Scolaire et Ecoles

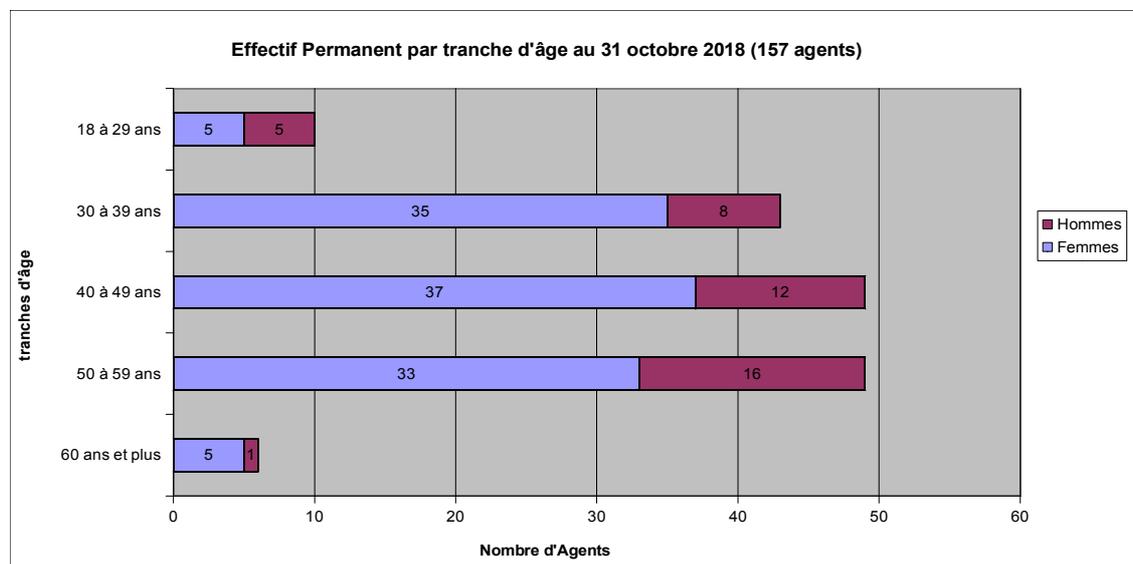
Enfance Jeunesse : RAM –Multi Accueil – Loisirs 3-11 ans – Loisirs 12-17

La filière social - culture regroupe les services suivants :

Social Emploi : Portage des Repas – Espace Emploi et CCAS

Culture : Ludothèque – Lecture Publique – Education Musicale et Théâtre

Evolution de l'âge dans les effectifs



En 2018, pour les agents permanents, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 40/49 ans. Notons que l'âge moyen est d'environ 45 ans.

La gestion du personnel temporaire

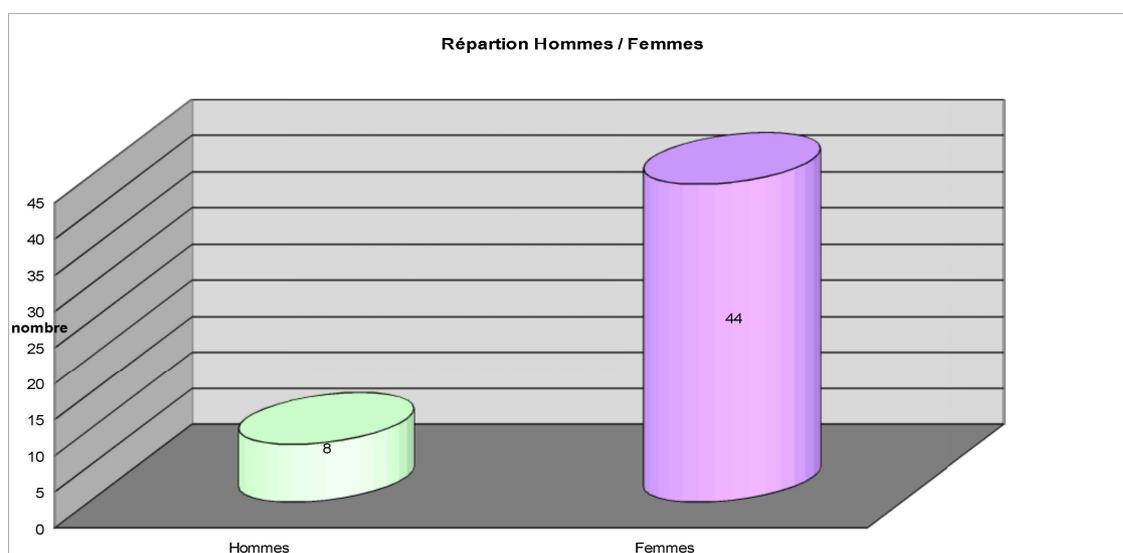
Au 31 octobre 2018 :

→ 52 agents non permanents pour 32 Equivalents Temps Plein

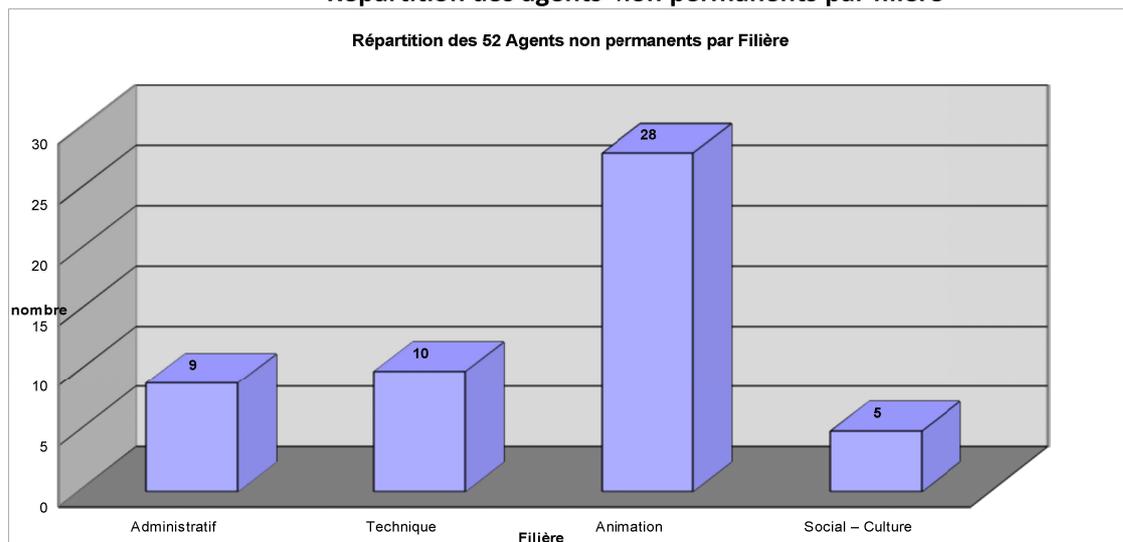
La commune de Montrevault-sur-Èvre a recours à du personnel non permanent pour :

- Les remplacements d'agents permanents absents pour motifs de congés maladie, longue maladie, accident de travail, maternité ainsi que pour des renforts occasionnels
- Des besoins saisonniers et occasionnels (activités enfance jeunesse principalement...)

Répartition Hommes/Femmes des agents non permanents au 31 octobre 2018

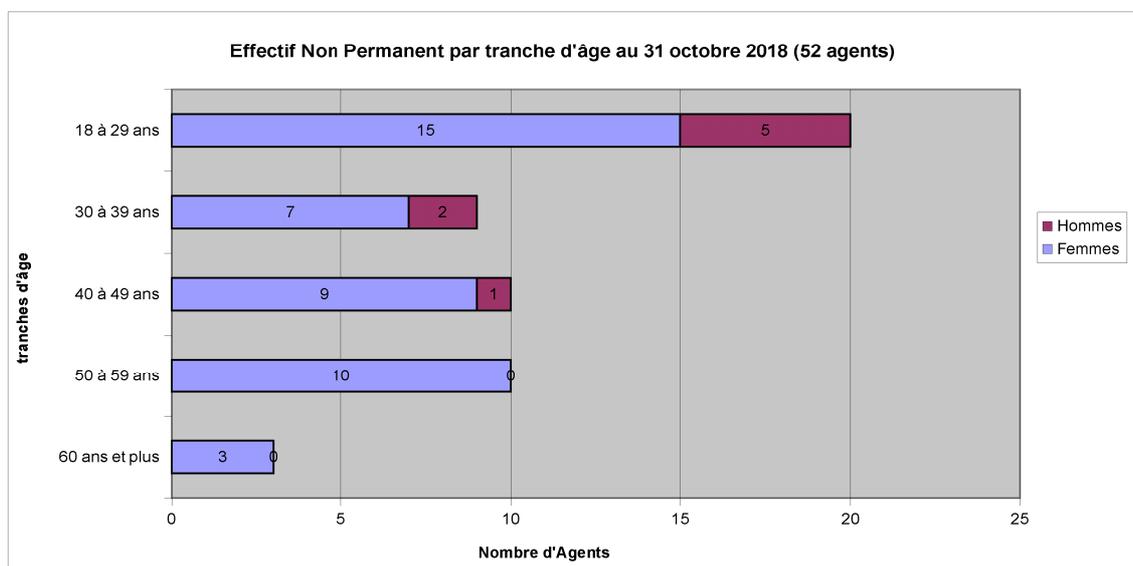


Répartition des agents non permanents par filière



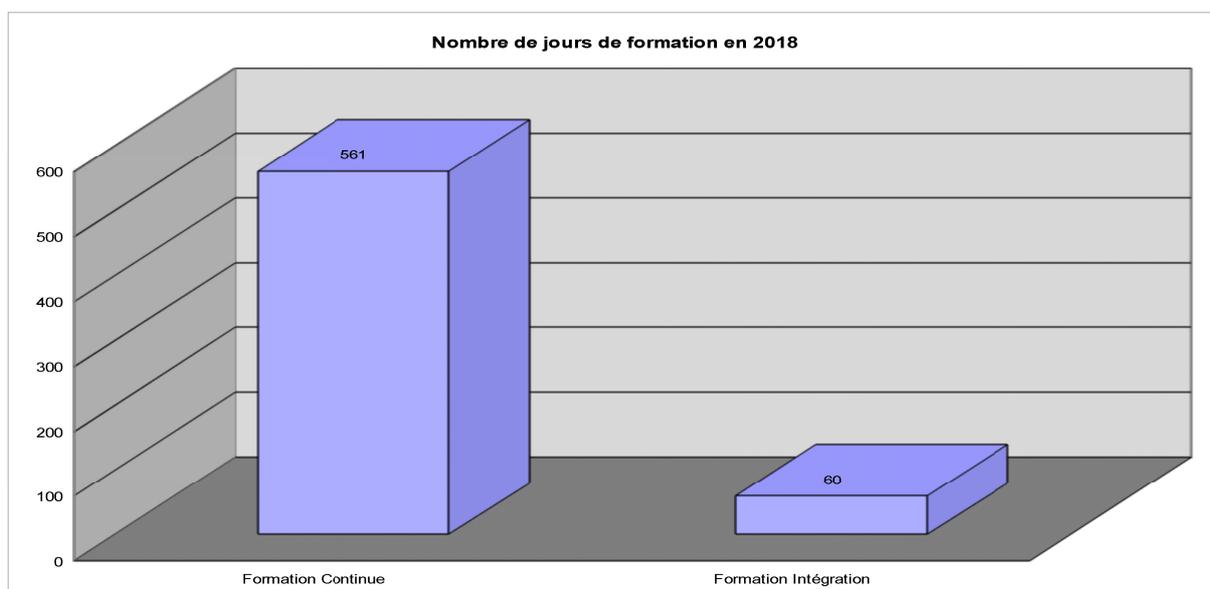
Il est à noter ici que les chiffres présentés sont ceux du 31 octobre 2018 qui ne prennent pas en compte les emplois saisonniers d'animateurs pendant les vacances scolaires dans la filière animation. (cela représente 18 animateurs chaque mois de juillet et août)

Evolution de l'âge dans les effectifs



La formation professionnelle

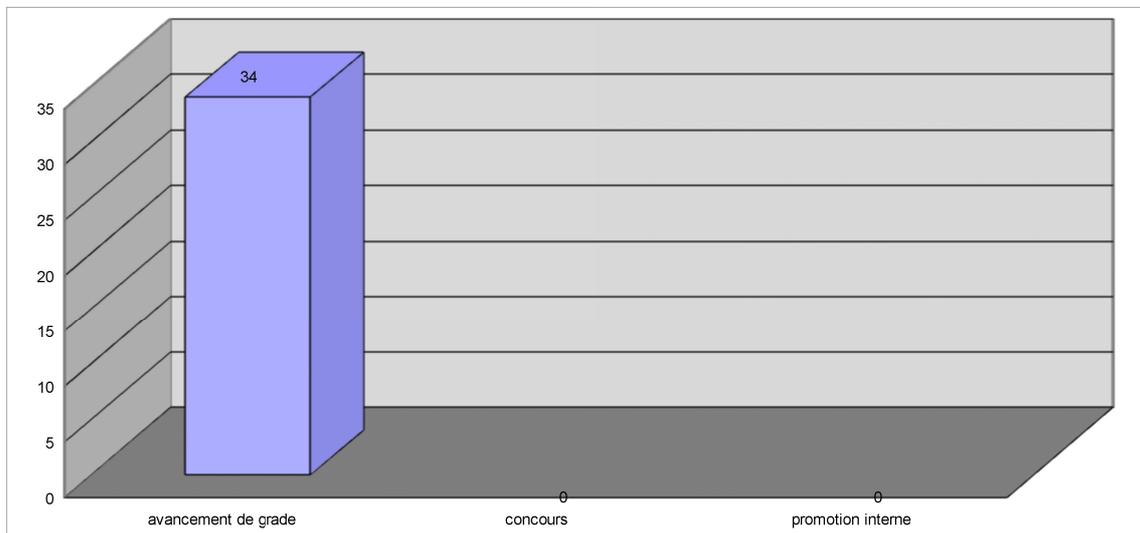
La plupart des jours de formation professionnelle sont assurés par le CNFPT. (organisme auprès duquel la commune cotise pour le 1 % formation).



La formation d'intégration est une formation obligatoire à toute personne entrant dans la fonction publique.

Les évolutions de carrières

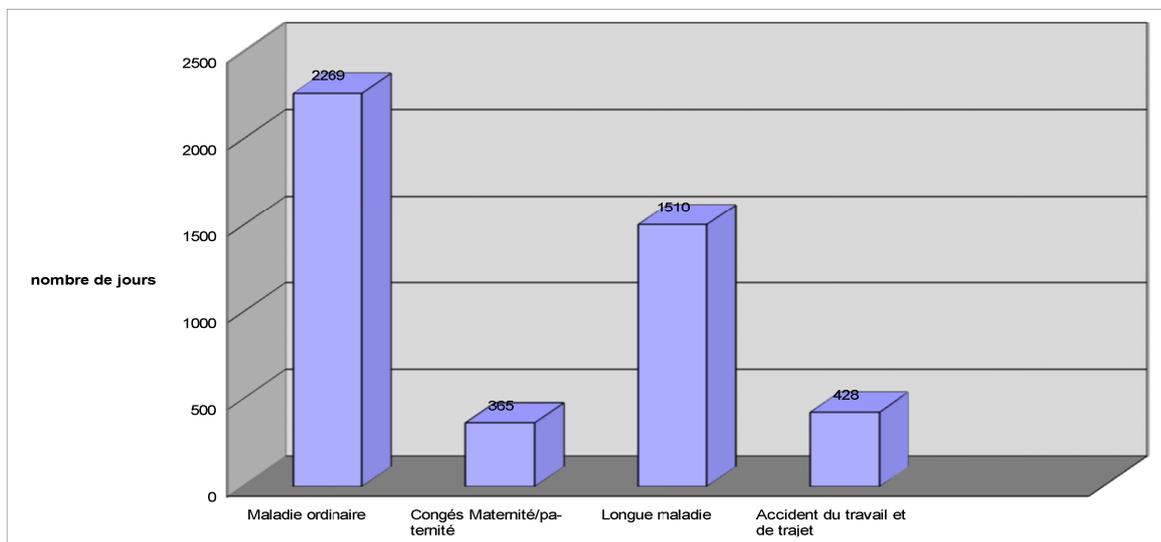
Modes d'évolution de carrière (par agents)



L'avancement de grade est le mode d'évolution de carrière le plus important.

L'absentéisme

Nombre de jours d'absentéisme pour raisons de santé



Le nombre de jours est le nombre réel et non ouvrés. Il est en hausse en 2018 (4572 contre 4351 en 2017).

La maladie ordinaire reste le premier motif d'absence pour raisons de santé au sein de la commune.

Volet Social

Pour information, au 01/01/2018 pour Montrevault-sur-Èvre - Obligation de 6% soit 12 agents - versement au FIPHFP : 9 301,21 €

Nombre d'agents travailleurs handicapés	ETP occupé par des travailleurs handicapés en 2016	Répartition des travailleurs handicapés par catégorie, statut, type de fonctions occupées
12	7,98	4 agents catégorie C fonction administrative (3T et 1 NT) + 4 agents catégorie C fonction technique (2T et 2 NT) + 1 agent catégorie C titulaire fonction animation + 1 agent catégorie B titulaire fonction animation + 1 agent catégorie B titulaire fonction administrative+ 1 agent catégorie A titulaire fonction administrative